

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2024-018
Code matière : 8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de Vabres l'Abbaye

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
Millau

Canton de Saint-Affrique

Arrêté n° 2024-018 du 2 Février 2024

Objet : Arrêté de circulation pour travaux
Lieu-dit Salvagnac

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8 ;
- VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie ;
- VU la demande présentée pla Société Languedocienne d'Aménagements (SLA),
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler la circulation;
- SUR PROPOSITION du Maire.

ARRETE

Article 1 :

Du Lundi 11 Mars 8h00 au Vendredi 31 mai 2024 17h00, la réglementation de la circulation et de stationnement au lieu-dit Salvagnac à Vabres l'abbaye sera modifiée pour permettre de réaliser des travaux d'extension du réseau moyenne et HTA. La circulation sera modifiée comme suit :

- Chaussée rétrécie
- Route barrée (possible, pendant les heures de travail)
- Accès au chantier interdit aux piétons et autres usagers
- Suppression des places de stationnement sur la zone du chantier pendant les heures de travail (8h00-17h00).

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux, sous sa responsabilité, par l'entreprise chargée des travaux.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
ARRÊTÉ 2024-018
Code matière : 8.3

Article 3 :

Le Maire,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à la Mairie de Vabres-L'Abbaye, le 2 février 2024

Le Maire, Frédéric ARTIS

